



**Une Expérience Des Résultats**

# **Syndicat National des Officiers de Police**

- Bureau National -

55, rue de Lyon – 75012 PARIS

☎ 01 44 67 83 30

☎ 01 44 67 84 20

Paris, le 7 juillet 2010

## **AUDIENCE AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR**

Ce jour, le Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX, assisté de son conseiller Philip ALLONCLE, a reçu une délégation du **SNOP** composée de Dominique ACHISPON, secrétaire général, Jean-Marc BAILLEUL, secrétaire général adjoint, et Chantal PONS-MESSOUAKI, secrétaire national.

D'emblée, le secrétaire général du SNOP a rappelé au ministre les thèmes essentiels déjà abordés lors de la dernière audience, à savoir :

- ◆ *l'alignement de l'ISSP des Officiers de Police Nationale sur celle des Officiers de la Gendarmerie Nationale ;*
- ◆ *la création du corps unique de cadres « Officiers/Commissaires ».*

Énumérant les démarches menées incessamment en ce sens par le **SNOP** tant au sein de l'institution (audiences, réunions de travail, sensibilisation des membres du corps de direction et de conception...) qu'auprès de décideurs externes (président de la République, parlementaires, ministre du budget...), la délégation a pu relever dans les réponses apportées par M. Brice HORTEFEUX des signes indiquant que ce travail commençait à porter ses fruits.



### **l'Indemnité de Sujétion Spéciale Police**

***Le ministre a indiqué qu'un dossier visant à obtenir l'alignement de celle allouée aux Officiers de Police sur celle dont bénéficient les Officiers de Gendarmerie avait été transmis à BERCY, préconisant une application sur un calendrier de 2 ou 3 ans.***

Une démarche dont s'est félicité le SNOP qui n'a pas manqué de faire remarquer qu'elle concrétisait enfin des promesses sans lendemain effectuées par ses prédécesseurs, et qu'elle confortait celles déjà entreprises à plusieurs occasions par notre organisation auprès du ministère du budget.

Rappelons que la satisfaction de cette revendication permettrait aux Officiers de Police, selon les échelons, d'acquérir une augmentation de 2 à 6 points de leur actuelle ISSP, et ainsi de réduire un peu l'écart important de rémunération qui permet actuellement à un Officier de Gendarmerie de gagner sur 15 ans de carrière 84 000 € de plus que son homologue de la Police Nationale, et ce sans comptabiliser l'avantage du logement.

Bien entendu, l'expérience commande d'attendre, avant de se réjouir, la réponse qui sera faite à cette demande par un ministère qui ne craint pas de brandir la rigueur pour rejeter tout nouvel engagement de dépenses, aussi justifiées soient-elles.



## le Corps Unique

***En réponse à un nouvel exposé de tous nos arguments en faveur de la création d'un corps unique de cadres de la police nationale, notamment budgétaires, le Ministre a indiqué qu'il avait demandé que soit lancée une étude de faisabilité portant sur une formation initiale des Officiers et Commissaires de Police sur un même site, celui de l'école de Saint Cyr au Mont d'Or. Une étude qui sera menée par Mme MARTINI, nouvellement nommée directrice de l'E N S P.***

Le **SNOP**, affirmant que cette faisabilité ne faisait l'ombre d'aucun doute, a réclamé que la future promotion d'Officiers de Police (janvier 2011) soit concernée par de telles mesures, et a de nouveau revendiqué la fin du recrutement externe des Commissaires et son remplacement par un recrutement externe des cadres de la Police Nationale au grade de Lieutenant. Ce afin, notamment, d'observer un parallélisme des formes avec le recrutement externe des Officiers de Gendarmerie qui vient d'être validé à BAC + 5.

***M. Brice HORTEFEUX a admis que ces propositions ne souffraient techniquement d'aucune objection mais que la décision de les satisfaire relevait d'une volonté politique qu'il était préférable de manifester pas après pas.***

Regrettant ce qui lui est apparu comme une prudence excessive, la délégation SNOP a rétorqué que l'état des finances du pays et la grande morosité régnant dans les rangs des Officiers de la Police Nationale commandaient la prise de décisions aussi fortes que rapides.

D'autres thèmes, également d'importance, ont ensuite été abordés :



## Polices d'agglomération et restructurations

Dans le cadre de la création des polices d'agglomération de Lille, Lyon et Marseille, le SNOP a dénoncé auprès du Ministre le principe de la « compensation » donnée à la Gendarmerie Nationale pour justifier les fermetures de commissariats.

En effet, si lors des redéploiements de 2003 celle-ci faisait partie du Ministère de la Défense, elle est désormais rattachée au Ministère de l'Intérieur sous la même autorité que la Police Nationale : **en quoi est-il justifié dans ces conditions que la notion de « compensation » soit invoquée ?**

La délégation a également fait valoir que de telles fermetures allaient engendrer des dépenses aussi importantes qu'injustifiées, telles que la construction de nouvelles casernes de gendarmerie et le versement de primes de restructuration aux fonctionnaires de police « délocalisés ».

Des décisions d'autant plus incompréhensible que les commissariats concernés par une fermeture se trouvent éloignés des polices d'agglomération qui se mettent en place, et que les effectifs ainsi récupérés ne viendront donc pas, ou peu, renforcer ceux des nouvelles structures.

Le **SNOP** a par ailleurs vivement contesté le chiffre avancé par la D.G.G.N. selon laquelle il faudrait 0,70 gendarme pour remplacer 1 policier, alors qu'il est avéré que le coût financier d'un gendarme est de 30% supérieur à celui d'un policier !

D'une manière plus générale, le **SNOP** a rappelé les raisons qui l'ont poussé à ne plus participer aux réunions « Police/Gendarmerie ».

Hormis le préalable concernant la parité de traitement sur l'ISSP, pour lequel le **SNOP** semble enfin avoir été entendu, il n'est plus supportable de se satisfaire de réunions n'ayant jamais débouché sur la moindre décision et au cours desquelles sont rediscutés des points ayant déjà maintes fois fait l'objet d'études notamment menées par notre organisation. Trois ans de palabres suffisent, et le **SNOP** attend désormais que des décisions relevant uniquement d'une volonté politique soient enfin prises.

Dans le même ordre d'idée, concernant les groupes de travail portant sur les tâches indues, les missions régaliennes, les acteurs privés de la sécurité et les polices municipales, le **SNOP** a déploré, comme l'ensemble des organisations syndicales, qu'un certain nombre de documents n'aient pas été communiqués.

***En réponse, le Ministre s'est étonné de cette situation et a assuré que le nécessaire serait fait pour pallier cette carence.***



**La R.G.P.P.**

Dans ce cadre visant à la réalisation d'économies, le SNOP a souhaité mettre en avant quelques exemples de gaspillages :

- ◆ le paiement, depuis deux ans, d'un loyer de plus d'un million d'Euros pour un immeuble inoccupé implanté à LOGNES, sans compter les travaux nécessaires à son occupation ;
- ◆ la fermeture de l'école de VANNES alors que des travaux importants de rénovation et de mise aux normes venaient à peine d'être achevés (stand de tir, amphithéâtre...).

Le SNOP a rappelé qu'il avait depuis longtemps proposé d'y implanter, à coût réduit, un nouvel hôtel de police et/ou l'ouverture d'un centre régional de formation pour le sud Bretagne et les Pays de Loire.

**Sur ces deux points, le ministre a demandé à son conseiller qu'une étude lui soit présentée.**

La délégation a également tenu à souligner l'état de délabrement de nombreux services, toujours en attente de rénovation, et a déploré que certains responsables politiques soient largement plus enclin à dénoncer les conditions de détention des personnes retenues passagèrement dans les commissariats qu'à s'émouvoir des conditions quotidiennes de travail de fonctionnaires de police.

**Le Ministre a répondu qu'il avait effectivement été amené à constater la réalité de nos propos au cours de ses déplacements, notamment à SEVRAN .**

Concernant la mutualisation des formations cynophile et motocycliste , le SNOP s'est étonné du retard pris dans sa réalisation. Le Ministre, partageant notre point de vue, souhaite toutefois, après la création du ST (SI) 2, de la DCI et de l'arrivée des gendarmes dans les SDIG, ne pas précipiter des évolutions qui demandent selon lui à être étalées dans le temps pour être intégrées sinon acceptées.



## Le contentieux

Le secrétaire général a rappelé l'engagement que le **SNOP** avait pris de ne pas entreprendre de nouveaux contentieux en contrepartie d'une renégociation du statut de cadre découlant de la décision du Conseil d'Etat.

Il a donc déploré que la DAPN, tout en actant l'annulation de deux clauses prévues au protocole additionnel de 2007, joue encore la montre pour s'éviter toute remise en cause pourant incontournable de ce dernier.

Le **SNOP** a toutefois fait remarquer que la création du corps unique mettrait fin à toutes les tergiversations concernant le régime de cadres des Officiers de Police, et notamment aux interprétations alambiquées de la fumeuse notion de « latitude opérationnelle » juridiquement inconsistante.

**En réponse, le Ministre a annoncé qu'il allait demander une nouvelle circulaire afin d'apporter de la cohérence et de l'homogénéité à l'interprétation de cette notion.**

La délégation lui a répondu qu'à l'évidence cette circulaire ne pourrait pas répondre à la difficile réalité vécue par bon nombre de nos collègues et que juridiquement elle ne pouvait se substituer à la nécessaire adoption de l'article 10.

Elle a cependant remercié le Ministre d'avoir tenu son engagement quant au règlement du contentieux spécifique des CRS.



## la Fidélisation en Ile de France

Le **SNOP** a fait part de sa déception et de sa colère devant l'absence d'une véritable prise de conscience de la situation supportée par les policiers affectés en Ile de France.

Son secrétaire général a déploré que cette « in-conscience » touche également bon nombre des élus rencontrés pour soutenir le dossier de fidélisation, des élus pourtant censés mesurer, par leur connaissance du terrain, l'urgence d'envoyer un signe fort.

Le **SNOP** a également rappelé que le projet de contractualisation concernant les Officiers de Police avait été abandonné par la DAPN puisque qu'il a été décidé la mise en place d'une prime de commandement remodelée s'inspirant de la **Prime de Fonction et de Résultat** (PFR) lancée dans la Fonction Publique. Un projet dont le SNOP est toujours dans l'attente d'une présentation officielle.

***Le Ministre, qui revenait d'une visite de commissariats en Seine Saint Denis, n'a pu qu'admettre les arguments avancés, confirmant que la seule fidélisation efficace était celle reposant sur un régime indemnitaire spécifique que le budget actuel de l'État, selon lui, ne permet cependant pas.***



## Retraites

***Sur ce sujet, le Ministre a fait savoir qu'il lui apparaissait que d'une manière générale les fonctionnaires de police semblaient admettre cette réforme.***

Le **SNOP** lui a indiqué avoir pris acte de sa réponse récemment adressée à l'ensemble des organisations syndicales. La délégation a cependant précisé que le **SNOP** demeurerait particulièrement attentif à la préservation des spécificités attachées aux corps actifs de la Police Nationale, notamment celles résultant de la dangerosité et de la pénibilité des missions de police.

Le **SNOP** a enfin vivement réclamé que, face aux conséquences de la loi sur le maintien en activité auxquelles vont sans doute se rajouter celles de l'allongement de 2 ans des durées de travail, un groupe d'étude soit sans délai créé pour dégager des solutions nécessaires au blocage des carrières qui, à l'évidence, se profile à court terme. Le **SNOP** a rappelé qu'il avait déjà formulé des propositions concrètes sur ce sujet.